

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU AGENCE SPÉCIALISÉ EN THÉÂTRE DE L'OPPRIMÉ

- **Intitulé de l'appel :** Appel à candidatures pour la sélection d'un consultant ou agence spécialisé en théâtre de l'opprimé.
- **PROJET :** « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina ». Ensemble pour une justice protectrice des enfants et femmes détenues avec leurs enfants
- **Nom abrégé :** « Justice Mineurs 2 »
- **Référence n° :** 2024 / 460-843

1. Présentation de l'association BAYTI

Depuis 1995, l'Association BAYTI œuvre en faveur de la protection des enfants en situation difficile, notamment les enfants en situation de rue, privés du milieu familial, en situation de travail, victimes de violence, d'abus, d'exploitation ou de traite, ainsi que les enfants en contact avec la loi et les enfants migrants ou réfugiés.

À travers une approche intégrée et pluridisciplinaire, BAYTI assure la protection, l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires. À ce jour, plus de 22 000 enfants, filles et garçons, ont été pris en charge, bénéficiant d'un accompagnement global incluant l'hébergement, l'accès à la santé, à l'état civil, à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi que des dispositifs de réinsertion familiale, sociale et professionnelle.

Considérant les enfants comme des sujets de droit et des acteurs à part entière, l'Association BAYTI s'engage depuis sa création à défendre leur intérêt supérieur et à promouvoir l'accès à leurs droits, conformément aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).

Aujourd'hui, BAYTI est reconnue pour son expertise aux niveaux national et international, ainsi que pour la qualité de ses partenariats avec des acteurs institutionnels et associatifs, notamment dans l'espace euro-méditerranéen.

2. Présentation du projet :

Le contexte actuel de réforme législative et institutionnelle au Maroc offre une opportunité stratégique majeure pour renforcer le système de justice des mineur.e.s et améliorer la protection des enfants en situation de vulnérabilité. Le Royaume s'inscrit en effet dans une dynamique de transformation de son dispositif judiciaire et de protection de l'enfance, illustrée notamment par :

- La création annoncée de l'Agence nationale de protection de l'enfance ;
- La mise en œuvre de la stratégie 2022–2026 de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) ;

- L'adoption récente de la loi relative aux peines alternatives, avec la désignation de 58 établissements pilotes.

Dans ce cadre, plusieurs axes d'intervention prioritaires se dégagent afin de renforcer l'effectivité d'une justice adaptée aux enfants :

- Le renforcement de l'assistance juridique spécialisée, à travers notamment la formation obligatoire des avocat·e·s en justice des mineur·e·s et la mise en place de permanences juridiques 24h/24 ;
- L'amélioration de l'accès à l'information et de la participation des enfants, via des protocoles adaptés et des supports simplifiés permettant une meilleure compréhension de leurs droits ;
- La promotion des alternatives à la détention, telles que la médiation, la liberté surveillée et les programmes éducatifs et communautaires, avec un appui renforcé aux structures de réinsertion, notamment les organisations de la société civile ;
- La révision régulière des mesures de détention provisoire, afin de garantir le caractère exceptionnel de la privation de liberté ;
- Le renforcement de la coordination institutionnelle entre les différents acteurs concernés, incluant les institutions publiques, la société civile et les partenaires internationaux.

Bien que l'engagement du Maroc en faveur d'une justice adaptée aux enfants soit réel, l'impact de ces réformes dépendra de leur traduction concrète dans les pratiques quotidiennes. L'accès à une défense de qualité et la réduction du recours à la détention constituent des leviers essentiels pour aligner le système sur les standards internationaux et placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des décisions.

Présentation du projet spécifique :

Le projet intitulé : « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihiha » (*Ensemble pour une justice protectrice des enfants et des femmes détenues avec leurs enfants*) s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Co-financé par l'Union Européenne, ce projet vise à contribuer au renforcement de la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance au Maroc.

Objectif général :

Contribuer à assurer une justice adaptée aux mineur·e·s en conflit avec la loi et aux femmes détenues avec leurs enfants, garantissant le respect de leurs droits conformément aux standards internationaux.

Objectif spécifique :

Promouvoir les droits des mineur·e·s et des femmes détenues avec leurs enfants à travers une approche intégrée visant à :

- Améliorer les conditions de détention ;
- Prévenir la récidive ;
- Renforcer les actions de plaidoyer en faveur des droits des populations cibles.

Le projet s'inscrit en cohérence avec les réformes récentes engagées par le Maroc, notamment :

- Le projet de loi 43-22 relatif aux peines alternatives ;
- La loi 10-23 relative à l'organisation et à la gestion des établissements pénitentiaires (adoptée en juin 2024) ;
- L'accord tripartite signé en 2023 entre la Présidence du Ministère Public, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et le Ministère de la Solidarité, ayant permis la mise en place en juin 2024 d'un protocole territorial de prise en charge des enfants vulnérables.

Par ailleurs, le projet contribue à la dynamique de plaidoyer portée par les réseaux associatifs, notamment à travers l'implication d'organisations membres de la Plateforme de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et du Mouvement Enfance Maroc.

Zone d'intervention et partenariat :

Le projet sera mis en œuvre dans cinq sites stratégiques :

- Le Centre de Réforme et d'Éducation (CRE) d'Ain Sebaa ;
- Le CRE de Benslimane ;
- La prison locale d'Oukacha ;
- La prison d'Ali Moumen (Settat) ;
- La prison de Larache.

Cette action est portée par l'Association BAYTI, en partenariat avec la Fondation AIDA et en étroite collaboration avec la DGAPR, acteur institutionnel clé dans le domaine pénitentiaire et de la réinsertion.

3. Objectifs de la mission

La mission a pour objectif de mettre en œuvre des ateliers de **Théâtre de l'Opprimé** au profit des mineur(e)s en conflit avec la loi, afin de favoriser leur expression, de renforcer leur confiance en soi et de contribuer à la déconstruction des préjugés et stéréotypes à leur égard.

À travers une approche participative et inclusive, ces ateliers visent à sensibiliser les participants, à encourager la réflexion collective et à promouvoir des changements positifs dans les perceptions et les comportements.

La mission prévoit également **la création et la production de deux pièces théâtrales**, avec la participation des mineur(e)s bénéficiaires. Ces représentations constitueront un outil de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de leur réhabilitation et de leur réinsertion sociale, tout en mobilisant les familles et la communauté autour de l'importance de l'accompagnement post-carcéral et de la prévention de la récidive.

La prestation sera réalisée sur une période de deux ans et comprendra 72 ateliers répartis sur deux sites d'intervention :

- **Centre de Réforme et de Rééducation (CRR) de Benslimane** : garçons mineurs en conflit avec la loi, en détention provisoire ou faisant l'objet d'une décision judiciaire définitive.
- **Prison locale d'Oukacha à Casablanca** : filles mineures en conflit avec la loi.

4. Résultats attendus

La mission devra aboutir aux résultats suivants :

- **Réalisation de 72 ateliers de Théâtre de l'Opprimé** sur une période de deux ans, à raison de 4 séances par mois pendant 9 mois par an, au profit des mineur(e)s en conflit avec la loi au sein des deux établissements pénitentiaires ciblés.
- **Création et production de deux pièces théâtrales**, avec la participation des mineur(e)s bénéficiaires du Centre de Réforme et de Rééducation (CRE) de Benslimane et de la prison locale d'Oukacha, à raison d'une pièce par établissement.

Les scénarios des pièces théâtrales seront co-construits avec les mineur(e)s bénéficiaires, à partir des enjeux, des défis et des préoccupations exprimés lors des ateliers, notamment en matière de réinsertion scolaire, professionnelle, familiale et communautaire.

L'organisation de deux représentations théâtrales constituera un dispositif de sensibilisation, de conscientisation et de plaidoyer en faveur de la réinsertion sociale des mineur(e)s en conflit avec la loi. Ces représentations serviront de supports de réflexion et de dialogue avec les familles, les communautés et les acteurs concernés, afin de déconstruire les stéréotypes, de lutter contre la stigmatisation et de promouvoir un environnement favorable à leur réintégration sociale.

5. Méthodologie pour la réalisation de la mission

Le consultant ou l'agence retenu(e) devra proposer une méthodologie participative, adaptée au contexte pénitentiaire et aux spécificités des mineur(e)s en conflit avec la loi. Cette méthodologie devra notamment comprendre les étapes suivantes :

i. Phase préparatoire et de coordination

- Organisation de réunions de cadrage et de coordination avec les partenaires du projet : AIDA, l'Association BAYTI et la DGAPR.
- Présentation des objectifs, du déroulement et des résultats attendus de la mission aux fonctionnaires des établissements pénitentiaires et aux mineur(e)s bénéficiaires.
- Élaboration du programme pédagogique, des modules de formation et du calendrier prévisionnel des interventions.
- Constitution de deux groupes de bénéficiaires, répartis entre le CRE de Benslimane et la prison locale d'Oukacha.

ii. Phase de formation et d'animation des ateliers

- Planification et animation de 72 ateliers de Théâtre de l'Opprimé sur une période de deux ans.
- Initiation des mineur(e)s aux techniques et aux outils du Théâtre de l'Opprimé.
- Organisation d'ateliers participatifs favorisant l'expression, la créativité, la communication et la confiance en soi.
- Animation de séances d'échange et de discussion autour des difficultés, des aspirations et des perspectives de réinsertion scolaire, professionnelle, familiale et communautaire.

iii. Phase de création et de production théâtrale

- Organisation d'ateliers de réflexion collective pour définir les thématiques et les messages des pièces théâtrales.
- Co-construction des scénarios avec les mineur(e)s bénéficiaires, à partir de leurs expériences et préoccupations.
- Rédaction et validation participative des scripts.
- Identification des personnages et répartition des rôles entre les participants.

- Organisation et encadrement des séances de répétition.
- Préparation de la mise en scène et des éléments nécessaires aux représentations.

iv. Phase de représentation et de sensibilisation

- Organisation et présentation des pièces théâtrales réalisées collectivement avec les mineur(e)s bénéficiaires.
- Valorisation des messages portés par les représentations, notamment en matière de lutte contre la stigmatisation et de promotion de la réinsertion sociale.
- Animation de temps d'échange et de réflexion autour des thématiques abordées dans les pièces, en coordination avec les partenaires du projet et dans le respect des autorisations requises.

v. Phase de suivi et d'évaluation

- Suivi de la participation et de la progression des bénéficiaires tout au long des ateliers.
- Évaluation des acquis et des résultats des activités réalisées.
- Élaboration de rapports d'activités présentant les ateliers organisés, les productions théâtrales réalisées, les difficultés rencontrées et les recommandations.

6. Profil du/de la consultant(e) et/ou de l'agence de communication

Le consultant ou l'agence candidat(e) devra justifier des qualifications, compétences et expériences suivantes :

- Formation supérieure en théâtre, arts du spectacle, communication audiovisuelle, cinéma ou dans un domaine équivalent ;
- Formation spécialisée et maîtrise des techniques du Théâtre de l'Opprimé, ainsi que des méthodes d'animation participative et de coaching ;
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans la création, l'écriture, la mise en scène et la production théâtrales ;
- Expérience confirmée dans l'animation de groupes de parole, la conduite de dynamiques collectives et l'accompagnement psychosocial de publics en situation de vulnérabilité ;
- Expérience souhaitée dans l'intervention auprès des enfants et des jeunes, notamment des mineur(e)s en conflit avec la loi ou en situation de vulnérabilité ;
- Capacité à concevoir et à animer des ateliers favorisant l'expression, la réflexion collective et le développement personnel des participants ;
- Aptitude à travailler en coordination avec les institutions publiques, les établissements pénitentiaires, les organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires associatifs ;
- Bonne connaissance des principes de protection de l'enfance, de confidentialité et de respect des droits des mineur(e)s ;
- Excellente maîtrise de l'arabe et du français, à l'oral comme à l'écrit.

7. Calendrier indicatif de la mission

La mission sera réalisée sur une période de **deux ans**, conformément au calendrier indicatif suivant :

Période	Activités prévues	Livrables attendus
Semaine 1	Réunion de lancement avec l'équipe du projet et les partenaires concernés. Présentation et validation de la méthodologie d'intervention.	Méthodologie validée et plan de travail détaillé.
Mois 1 à 9 de chaque année	Organisation et animation des ateliers de Théâtre de l'Opprimé au CRE de Benslimane et à la prison locale d'Oukacha, à raison de 4 séances mensuelles.	Rapports mensuels d'activités et suivi des ateliers réalisés.
Mois 9 de chaque année	Finalisation des scénarios, répétitions, mise en scène et organisation des représentations théâtrales avec les mineur(e)s bénéficiaires.	Pièces théâtrales réalisées et rapport des représentations.
Mois 10 de chaque année	Évaluation des activités, consolidation des résultats et validation des livrables avec l'équipe du projet.	Rapport annuel de mission et livrables finaux validés.

Modalités de mise en œuvre :

- Le calendrier définitif sera établi en concertation avec l'Association BAYTI, AIDA et la DGAPR, en tenant compte des contraintes organisationnelles et sécuritaires des deux établissements pénitentiaires.
- Le prestataire devra assurer un suivi régulier des activités et transmettre les rapports mensuels ainsi qu'un rapport de synthèse à la fin de chaque année d'intervention.

8. Livrables

Le consultant ou l'agence retenu(e) devra fournir les livrables suivants :

- Une note méthodologique détaillée**, précisant l'approche d'intervention, les différentes étapes de réalisation de la mission ainsi que les modalités de production des livrables.
- Un programme pédagogique détaillé**, comprenant les contenus et les modules de formation aux techniques du Théâtre de l'Opprimé.
- Un plan de travail annuel**, précisant le calendrier et la répartition des ateliers entre le Centre de Réforme et de Rééducation (CRE) de Benslimane et la prison locale d'Oukacha.
- Des rapports mensuels d'activités**, présentant les ateliers réalisés, les résultats obtenus et les éventuelles difficultés rencontrées.
- Deux pièces de Théâtre de l'Opprimé par an**, d'une durée d'environ 20 minutes chacune, co-construites et interprétées avec les mineur(e)s bénéficiaires, soit **quatre pièces théâtrales sur les deux années de la mission**.

- Un **rapport annuel de synthèse**, présentant le bilan des activités, les résultats atteints et les recommandations pour la suite du projet.

9. Honoraires :

Le montant total de la prestation devra être exprimé en toutes taxes comprises (TTC) et inclure l'ensemble des coûts liés à la réalisation de la mission, notamment :

- Les honoraires professionnels ;
- Les frais de déplacement ;
- Les frais de restauration ;
- Tout autre coût nécessaire à la bonne exécution de la mission.

Ces coûts devront intégrer l'ensemble des sites d'intervention, à savoir : le CRE de Benslimane et la prison locale d'Oukacha (mineur.e.s).

Les candidat.e.s sont invité.e.s à présenter :

- Le prix unitaire, le cas échéant ;
- Le montant total de la prestation ;
- Le montant TTC.

Le/la consultant(e) devra être en mesure de fournir une facture conforme à la réglementation en vigueur, mentionnant notamment :

- L'Identifiant Fiscal (IF) ;
- La Taxe Professionnelle (patente) ;
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), le cas échéant.

10. Éléments constitutifs du dossier de candidature :

Afin de sélectionner le/la consultant(e) ou l'agence répondant au mieux aux exigences de la prestation, les candidat(e)s sont invités à soumettre un dossier comprenant les éléments suivants :

- Le CV du/de la consultant(e) ou les profils de l'équipe proposée, accompagnés de références pertinentes ;
- Une proposition technique (note méthodologique) détaillant l'approche proposée, le déroulement du documentaire, ainsi que les modalités et la démarche d'intervention ;
- Une proposition financière détaillée, incluant le prix unitaire (le cas échéant) et le montant total de la prestation en TTC.

11. Clause de protection des mineurs (Safeguarding)

Compte tenu de la participation potentielle de mineur.e.s en conflit avec la loi dans le cadre du tournage du documentaire, le consultant ou l'agence devra respecter strictement les principes internationaux de protection de l'enfance et les politiques de safeguarding applicables aux projets financés par l'Union



- ✓ Collecter uniquement les données strictement nécessaires à la réalisation du documentaire ;
- ✓ Garantir la confidentialité et la sécurité des données collectées ;
- ✓ Limiter l'accès aux données aux seules personnes impliquées dans la mission ;
- ✓ Supprimer ou anonymiser les données sensibles lorsque cela est nécessaire.

14. Dépôt des dossiers de candidature :

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à transmettre leur dossier de candidature par courrier électronique, en mentionnant obligatoirement en objet :

- Référence n° : 2024 / 460-843 - PRESTATAIRE SPÉCIALISÉ EN THÉÂTRE DE L'OPPRIMÉ

Les candidatures doivent être envoyées aux adresses suivantes, **au plus tard le 06 novembre 2026 à 17h00 :**

 contact@associationbayti.ma

 j.albaz@associationbayti.org